

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

15 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE D'AJOURNEMENT** de la séance ordinaire du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 1^{er} MARS 2017, à 18 h (6 h pm)**, ajournée au **MERCREDI 15 MARS 2017, à 18 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h.

03-17-076A

Ouverture de la séance ordinaire publique du 1^{er} mars 2017, ajournée au 15 mars 2017 à 18 h et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

03-17-077A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2017.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question.

03-17-078A **Gestion du fonds local d'investissement (FLI) – Octroi des prêts.**

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise le prêt suivant, au Fonds local d'investissement (FLI) :

↳ FLI2017-04 : 25 000 \$ (FLI-Relève) – Réapprobation, suivant un changement à la structure du prêt.

En date du 10 mars 2017, la disponibilité du FLI est de 785 030,53 \$ et celle du FLS de 270 112,34 \$.

03-17-079A **Génération - Localisation du lieu de travail.**

Considérant qu'à l'automne 2016, un incident ayant eu lieu à l'école Marcel-Raymond de Lorrainville a occasionné une relocalisation temporaire des ressources humaines de Génération dans deux bureaux libres et situés au centre administratif de la Commission scolaire du Lac Témiscamingue;

Considérant que le bureau occupé présentement par la coordonnatrice de Génération doit être libéré d'ici la fin du mois de mars 2017;

Considérant qu'il y a lieu de trouver un endroit permettant aux deux ressources de travailler dans le même établissement dans le but de faciliter leur travail d'équipe;

Considérant les trois options possibles présentées par Génération;

Considérant l'importance pour la MRC d'éclater des services sur le territoire;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De retenir une localisation de bureau au sein de la municipalité de Lorrainville, la municipalité étant en mesure de répondre aux besoins formulés par les deux employés de Génération;
- ❖ De confirmer la disponibilité d'une salle de réunion, permettant ainsi aux partenaires de se rendre à Lorrainville pour participer aux rencontres.

Gestion des ressources humaines – Autorisation pour l'embauche du greffier.

03-17-080A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Monsieur Guy Maginzi, à titre de greffier :
 - Selon un salaire annuel de : 55 060 \$;
 - Entrée en fonction : 6 juin 2017, avec probation d'une année;
 - Poste permanent, à temps plein.

Monsieur Maginzi est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

03-17-081A

Gestion des ressources humaines – Autorisation pour l'embauche du directeur à l'aménagement et au développement du territoire.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Madame Monia Jacques, à titre de directrice à l'aménagement et au développement du territoire :
 - Selon un salaire annuel de : 55 060 \$;
 - Entrée en fonction : 20 mars 2017, avec probation d'une année;
 - Poste permanent, à temps plein.

Madame Jacques est assujétiée à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

Dans le cas de M^{me} Jacques, étant donné qu'elle occupait un poste au sein de la MRC, elle conserve la possibilité de retourner dans ses anciennes fonctions à titre d'agente de développement agricole, dans l'éventualité où elle en ferait la demande, au cours de la prochaine année ou bien si sa probation s'avérait non concluante.

03-17-082A

Gestion des ressources humaines – Autorisation pour l'embauche du directeur aux ressources financières, humaines et matérielles.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Madame Noémie Ash, à titre de directrice aux ressources financières, humaines et matérielles :
 - Selon un salaire annuel de : 55 060 \$;
 - Entrée en fonction : 18 avril 2017, avec probation d'une année;
 - Poste permanent, à temps plein.

Madame Ash est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

Information **Adoption d'une politique salariale pour les cadres.**

Point reporté à une séance ultérieure.

03-17-083A **Gestion des ressources humaines – Autorisation pour aller en affichage du poste d'agent de développement agricole.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'affichage du poste d'agente de développement agricole.

03-17-084A **Achat d'un nouveau camion de service pour l'Écocentre.**

Considérant l'âge (16 ans), le kilométrage (plus de 200 000 km) et l'état du camion de service de l'Écocentre (rouillé, percé et plusieurs pièces détériorées);

Considérant que ce camion est nécessaire pour effectuer les réparations des camions de collecte sur le chemin, pour aller chercher des pièces dans un commerce, pour changer et/ou chercher des bacs brisés chez les citoyens, etc.;

Considérant que dans le tableau de remplacement des équipements du Centre de valorisation qui avait été présenté au conseil des maires du 17 février 2016, il était prévu que la camionnette soit remplacée en 2017;

Considérant qu'un montant de 25 000 \$ a également été mis au budget 2017 en ce sens.

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 10 mars dernier de comparer les prix chez les concessionnaires locaux (Clément Chrysler à Lorrainville et Paquin Ford à Guigues) pour des camionnettes usagées (maximum 25 000 \$, incluant les taxes);

Considérant qu'après vérifications, Paquin Ford aurait une camionnette usagée 2010 à vendre (F-150 avec 124 000 km) au coût de 20 000 \$ et Clément Chrysler en aurait une de 2012 (Dodge RAM avec 86 000 km) au coût de 21 700 \$, tous les deux avant taxes;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat d'une camionnette Dodge RAM usagée (2012) chez Clément Chrysler de Lorrainville, au coût de 21 700 \$ (avant taxes).

Information **Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).**

2^e partie

Aucune question.

03-17-085A **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

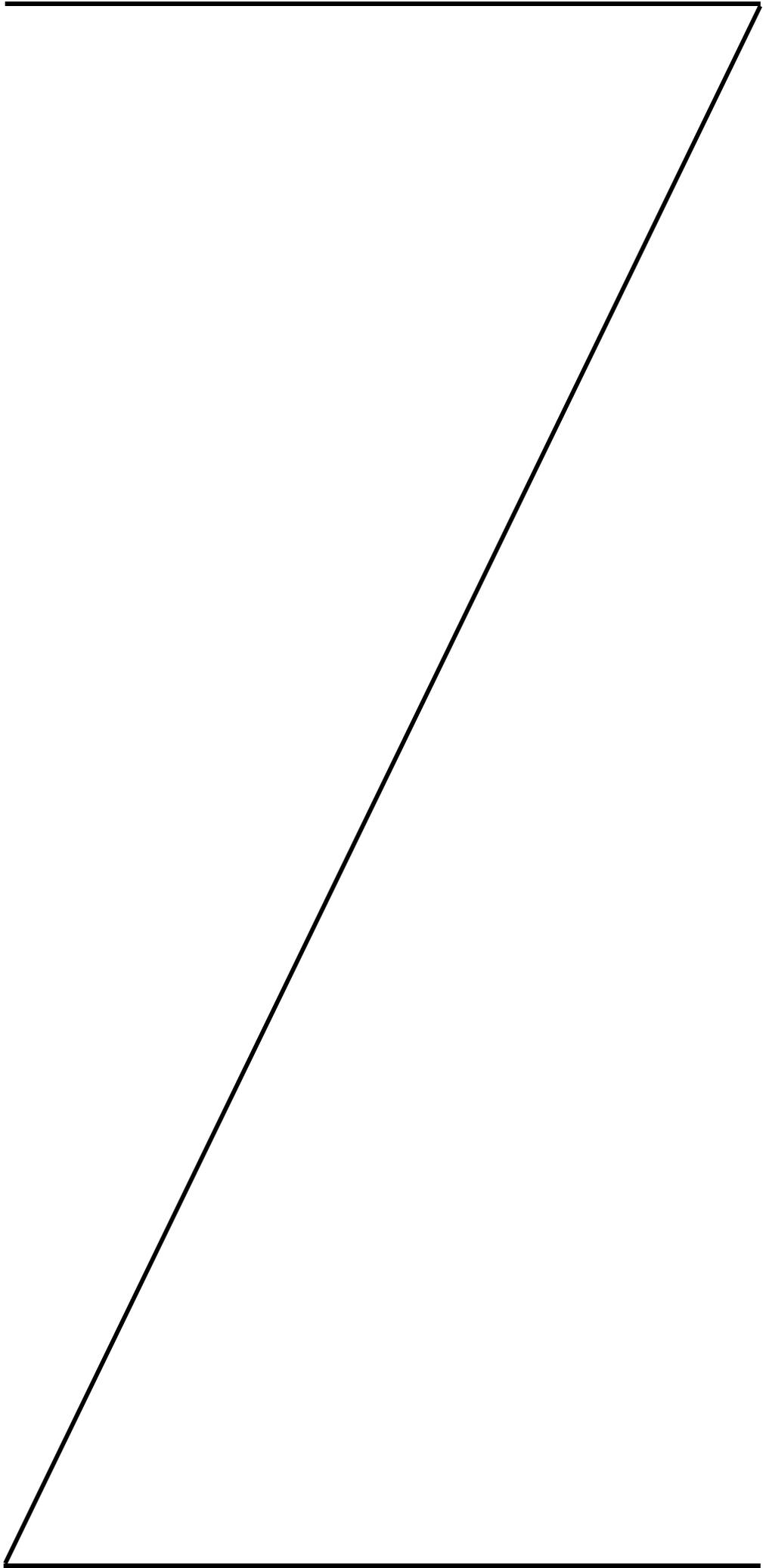
- Conseil des maires : 15 mars 2017
- Comité administratif : 5 avril 2017

Il est 18 h 35.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.



11734